

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

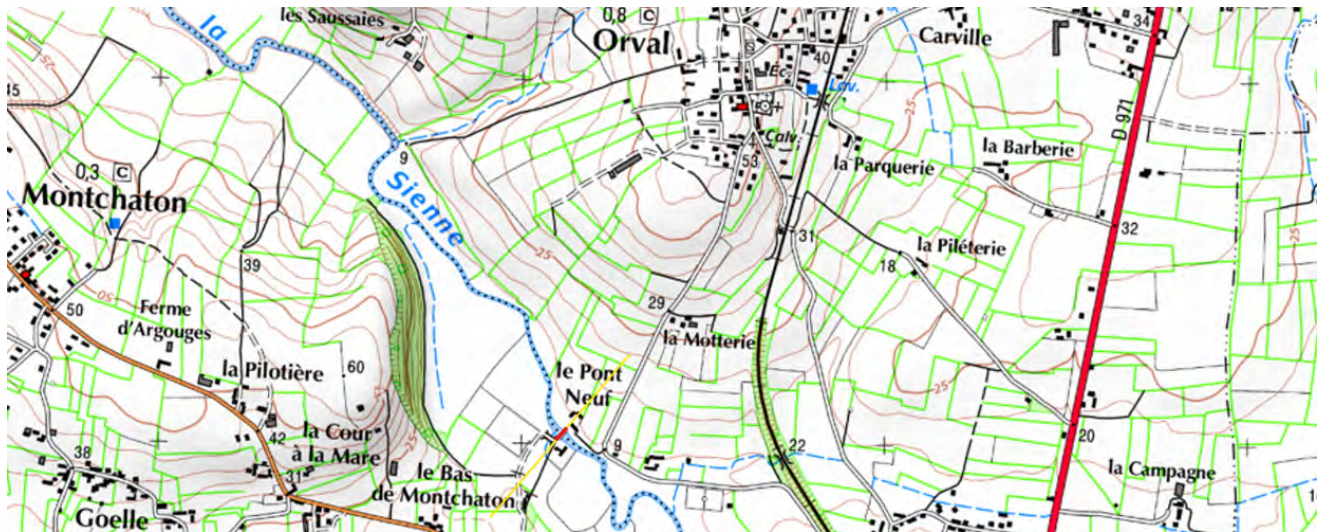
LA SIENNE

Département de la MANCHE (50) / Commune de ORVAL-SUR-SIENNE (50660)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont-Neuf, vis-à-vis le château de Montchalon <i>Note : Montchaton plutôt que Montchalon</i>	Aspects juridiques : Texte de référence identifié Aspects géographiques : Lieu-dit Le Pont Neuf mentionné sur le Scan Littoral ; pont repérable sur le Scan Littoral ; positionnement confirmé par carte scannée fournie par un service compétent (cf. pages 2 et 3) ; positionnement confirmé par donnée SIG DDTM50 (cf. capture d'écran ci-dessous) reproduite à l'identique. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



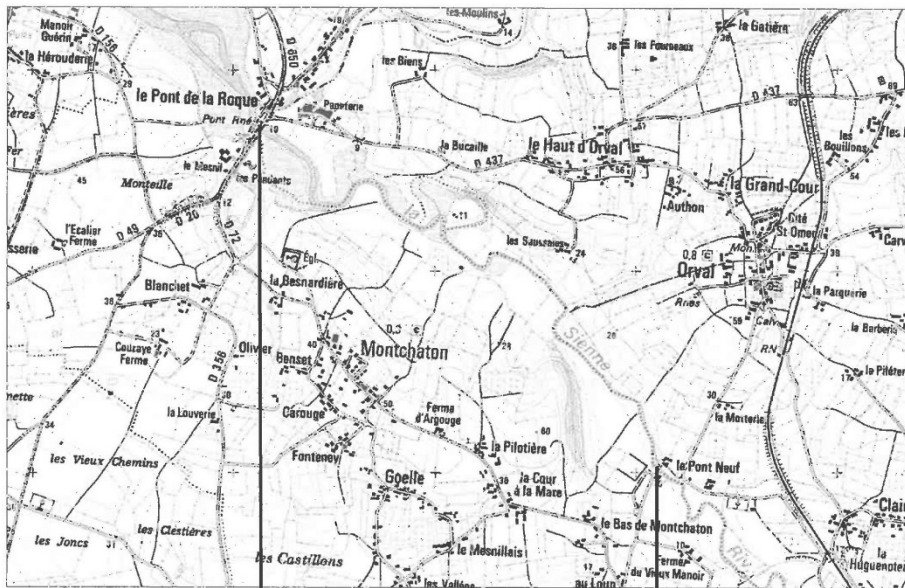
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Comité de Gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Rapport DIREN Area Eau-environnement (1998)

Département de la Manche (50)

31

SIENNE



LTM : Décret du 27 novembre 1857
Face aval du pont de la Roque

LSE : Décret du 4 juillet 1853
Pont-Neuf, vis à vis le château
de Montchâteau

1998

IGN - 1213 est - 1/25 000

Document(s) fourni(s) par un service compétent :

